Archives parlementaires

Lettre du citoyen Marchand, agent de la Commission des subsistances et approvisionnements de la République dans les départements du Pas-de-Calais et de la Somme, qui fait connaître l'élan révolutionnaire des citoyens de Calais, lors de la séance du 14 frimaire an II (4 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du citoyen Marchand, agent de la Commission des subsistances et approvisionnements de la République dans les départements du Pas-de-Calais et de la Somme, qui fait connaître l'élan révolutionnaire des citoyens de Calais, lors de la séance du 14 frimaire an II (4 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 601-602;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39959_t1_0601_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

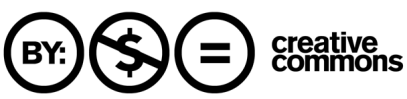

La Commission des subsistances et approvisionnements fait part à la Convention du sublime élan de tous les citoyens de Calais pour procurer rapidement des subsistances à nos braves défenseurs; que les Norvégiens qui nous apportent leurs grains se sont unis aux travaux et à la fête de Lepelletier et Marat, et qu'ils ont crié de tout leur cœur, en dansant *la Carmagnole : Vivent les bons Français!*

Et que les agents de la commission, à Marseille, ont saisi 611,000 livres de savon, dans les seules maisons d'émigrés; ils en ont trouvé une quantité beaucoup plus considérable dans les magasins de commerce.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de la Commission des subsistances (2).

La Commission des subsistances et approvisionnements, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Paris, le 14 frimaire.

« Citoyen Président,

« Nous te prions de mettre sous les yeux de la Convention nationale la lettre ci-jointe qui nous a été écrite, le 10 frimaire, par le citoyen Marchand que nous avions envoyé dans les départements du Pas-de-Calais et de la Somme. La Convention nationale y verra le sublime élan de tous les citoyens de Calais et combien ils se sont dévoués pour procurer rapidement des subsistances à nos braves défenseurs; elle jugera sans doute que cette conduite patriotique mérite les plus grands éloges. Nous ajoutons avec un plaisir véritable une chose que notre commissaire nous a apprise depuis, c'est que les Norvégiens qui nous apportent leurs grains se sont unis aux travaux et à la fête de Le Peletier et Marat, qu'ils les ont suivis et ont crié de tout leur cœur en dansant la *Carmagnole* : *Vivent les bons Français!*

« La Convention n'apprendra pas sans doute avec une moins grande satisfaction que les agents de la Commission à Marseille ont saisi 611,000 livres de savon dans les seules maisons d'émigrés; les mêmes commissaires en ont trouvé une quantité beaucoup plus considérable dans les magasins du commerce.

Le Président de la Commission,

« J. Brunet. »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 343.
(2) *Supplément au Bulletin de la Convention nationale* du 4e jour de la 2e décade du 3e mois de l'an II (mercredi 4 décembre 1793); *Archives nationales*, carton C 283, dossier 799; *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n° 442, p. 187).

Copie de la lettre écrite à la Commission des subsistances et approvisionnements de la République, le 10 frimaire, l'an II de la République une et impérissable, par le citoyen Marchand, agent de la Commission des subsistances et approvisionnements de la République dans les départements du Pas-de-Calais et de la Somme (1).

« Frères et amis,

« La liberté est la source de toutes les vertus; elle élève l'homme au-dessus de sa propre nature, remplace la faiblesse par le courage... fait des héros!

Je cède au sentiment profond que j'éprouve; et quoique je vous aie promis d'attendre mon retour pour vous apporter ce que je sens, ce qu'il me sera impossible d'exprimer, il faut que la République entière ne tarde pas plus longtemps à connaître ce que peut l'amour de la patrie sur des hommes libres.

« Une partie des sept navires arrivés à Calais, pour le compte de la République, n'avait pu aborder le rivage faute d'eau. On semble craindre que les grains qui y sont renfermés ne s'échauffent et ne périclitent... Je m'élance à la tribune, je parle au nom du salut public... et le plus morne silence règne!

« Républicains... les navires qui sont dans votre port peuvent, dit-on, appréhender la perte des grains qu'ils renferment... Il ne manque que des bras pour les décharger... Allons, que chacun de nous saisisse, sans plus tarder, un sac, une brouette, un panier, ce qu'il trouvera... Volons à l'instant à la mer, arrachons-lui la subsistance de nos frères, dont elle est chargée; nous n'avons ni chevaux, ni voitures... nous suppléerons à tout... nous sommes Français! Il s'agit d'affermir la liberté!...

« Un mouvement spontané fait lever l'Assemblée tout entière; on ne se permet plus de parler, on agit. Administrés, administrateurs, tous travaillent avec un zèle infatigable, et, dans un moment, les vaisseaux sont déchargés au milieu des cris perçants de : *Vive la République! vive la Montagne!*

« Que ce spectacle était attendrissant! Le vieillard suranné et infirme traînant sa brouette, la femme timide serrant dans son tablier le dépôt précieux que ses frères lui permettent de porter, le citoyen vigoureux pliant sous le poids des sacs, et tous répétant cent fois, avec un courage héroïque, ce dur et pénible exercice... Tel est, frères et amis, le tableau que je vous présente; il a arraché des larmes à ma sensibilité... et les vôtres s'y mêleront, j'en suis sûr.

« Les habitants de Calais ont des droits à la reconnaissance publique. Je les réclame pour eux, et je vous abandonne, citoyens, le plaisir de rapporter aux représentants de la nation française une conduite aussi républicaine.

« Pour moi, frères de révolution, glorieux d'être employé pour la République, je déploie partout la fureur républicaine que vous me connaissez; je poursuis les accapareurs et les empoisonneurs publics, et je fais mon devoir.

(1) *Supplément au Bulletin de la Convention nationale* du 4e jour de la 2e décade du 3e mois de l'an II (mercredi 4 décembre 1793).

« Je vous ai mille obligations de m'avoir fourni une aussi belle occasion d'être utile à ma patrie.

« Salut et fraternité.

« *Signé :* MARCHAND, *président du comité de surveillance du département de Paris, commissaire de la Commission.*

« *Pour copie conforme :*

« *Signé :* TISSOT, *secrétaire général de la Commission.* »

La commune de Verdun régénérée déclare qu'elle a en horreur tous les partis qui ont déchiré la République, qu'elle ne veut que son unité, son indivisibilité et son triomphe, elle invite les représentants du peuple à n'écouter que la voix de la patrie en restant à leur poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la commune de Verdun (2).

« Citoyens représentants du peuple français,

« La commune de Verdun, département de la Meuse, a en horreur tous les partis qui ont déchiré la République. Elle ne veut que son unité, son individualité et son triomphe; déjà les succès des armes de la République, en affermissant sa Constitution, accélèrent l'époque où les despotes seront forcés de reconnaître l'indépendance du peuple français.

Citoyens représentants, n'écoutez que la voix de la patrie; restez à votre poste, et que cette paix prochaine, ainsi que la Constitution, soient votre ouvrage.

« *La commune de Verdun régénérée.* »

(Suivent 35 signatures.)

Les administrateurs du directoire du district de Lisieux annoncent à la Convention nationale qu'ils ont envoyé à la poursuite des brigands, indépendamment de leur contingent, 50 cavaliers armés. 200 citoyens habillés et armés, et 40 canonniers avec 2 pièces de canon, un caisson et des munitions.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre des administrateurs du directoire du district de Lisieux (4).

Les administrateurs du directoire du district de Lisieux, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Lisieux, le 10 frimaire, l'an II de la République française une et indivisible.

« A peine étions-nous instruits que les rebelles et fanatiques échappés de la Vendée menaçaient les départements de la Manche et du Calvados et que déjà celui de la Manche était en proie à toutes les horreurs du brigandage et de l'assassinat qu'ils commettent journellement, que, de concert avec le conseil général de Lisieux nous avons invité et requis des secours en hommes, chevaux et munitions dans notre ville, pour voler à la défense de nos frères du département de la Manche.

« 50 cavaliers, montés, habillés et armés, et 40 canonniers, également équipés, sont partis de cette ville le 4 de ce mois et jours suivants, avec deux pièces de canon, un caisson et des munitions.

« Cette petite troupe, composée de vrais républicains, vaincra ou mourra en combattant pour la République, et pour la destruction totale des brigands et des préjugés.

« Vive la Montagne !

« Le grand nombre d'hommes partis pour les frontières au mois de septembre 1792, le contingent fourni en exécution de la loi du 24 février 1793, la levée de la première réquisition, conformément au décret du 23 août dernier, et la nécessité d'envoyer promptement ce secours, ne nous ont point permis de le rendre plus considérable.

« Salut et fraternité.

« CORDIER, *président.* »

Le procureur syndic du district d'Arney [ARNAY-SUR-ARROUX] instruit la Convention nationale qu'un bien d'émigré estimé 28,466 livres divisé en 11 lots, a été vendu 74,790 livres, c'est-à-dire 46,324 livres au-dessus de l'estimation.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du procureur syndic du district d'Arnay-sur-Arroux (2).

Le procureur syndic du district d'Arnay-sur-Arroux, au Président de la Convention nationale.

« District d'Arnay-sur-Arroux, 8 frimaire de l'an II de la République.

« Je m'empresse de t'instruire que, le sextidi de ce mois, l'Administration du district a procédé à la première vente des biens des émigrés de son ressort; qu'un petit domaine, estimé en capital 28,466 livres sur le revenu que l'on en retirait, divisé en 11 lots, a été vendu 74,790 liv., c'est-à-dire 46,324 livres au-dessus de l'estimation. Cela doit te convaincre combien les citoyens de notre district ne croient pas aux revenants, qu'ils ont la plus grande confiance dans les biens des émigrés et que l'esprit républicain se propage dans les campagnes comme dans la ville. J'ai donné l'accolade fraternelle au premier acquéreur, qui était un bon campagnard; l'Administration lui a donné un banquet

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 343.
(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 832.
(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 344.
(4) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 822.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 344.
(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 822.